



**Union paysanne**  
C.P. 515, succursale Bureau Chef  
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 7B8  
Tél. (450) 230 5046  
paysanne@unionpaysanne.com

## Colbex Levinoff : La Régie des marchés agricole doit mettre la Fédération des producteurs de bovins sous tutelle.

**29 mars 2012, St-Hyacinthe.** L'Union paysanne demandera officiellement à la Régie des marchés agricoles de mettre sous tutelle la Fédération des producteurs de bovins du Québec en regard du plan conjoint qu'elle administre. L'article 38 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles permet à la Régie de, «...confier l'application de ce plan, de ce règlement ou de l'une ou l'autre de leurs dispositions à une personne ou à un organisme qu'elle désigne et qu'elle peut remplacer.»

Benoit Girouard, président de l'Union paysanne, explique qu'«**Il est maintenant temps de remettre de l'ordre dans le cafouillis de la Fédération et de protéger les producteurs de bovins du Québec**». La FPBQ a nettement montré ne pas être en mesure de gérer son plan conjoint qui lui a permis de mettre la main sur deux des abattoirs importants du Québec : Zénon-Billette et Colbex Lévinoff. Le premier, peu de temps après son acquisition, a fait faillite et a dû être payé par les producteurs dont plusieurs y ont laissé leur chemise. Le second est actuellement en faillite technique et fait peser encore une fois sur les producteurs de bovins un deuxième échec en seulement 5 ans, qui risque cette fois de leur coûter les yeux de la tête.

D'innombrables acteurs ont des responsabilités diverses dans l'échec de ces deux dossiers, autant au gouvernement qu'à la Régie, mais c'est d'abord au conseil d'administration de la FPBQ que revient la palme d'avoir imaginé une telle folie. La Régie doit maintenant agir afin de protéger les intérêts des producteurs de bovins. Elle peut, en regard de l'article 39 de la Loi sur la mise en marché, prendre possession des actifs, livres et documents servant à l'application du plan conjoint de la FPBQ et tenter de rétablir une mise en marché ordonnée dans le secteur des bovins de réforme. Elle l'a fait auprès du Syndicat des producteurs de lapins en 2008 dans un dossier aux conséquences moins graves.

Le ministre Pierre Corbeil n'a toujours pas statué sur la demande d'enquête de l'Union paysanne dans tout le dossier de l'abattoir Colbex-Levinoff. Dans l'attente, notre organisation assure les producteurs de bovins du Québec qu'elle se fera le chien de garde de leurs intérêts en ne permettant pas que cette folie des grandeurs ne leur retombe sur les épaules.

### **Pour information :**

Benoit Girouard  
Président Union paysanne  
450-495-1910

Maxime Laplante  
Vice-président  
418-926-2473